

ÉPAULER.

REPRÉSENTER.

DÉFENDRE.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023-2024

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Nous saluons la qualité du travail et l'engagement des commissions (1^{er} et 2nd degrés, agricole, chefs d'établissement du 1^{er} degré, personnels salariés, retraite, retraités, communication, assemblée statutaire et votes, structures), des services fédéraux, droits sociaux et juridique, de nos représentants pour la formation des personnels de droit privé ou pour les enseignants. Leur activité est détaillée dans les pages qui suivent.

Pour l'année 2023-2024, les nombreuses réunions du Conseil fédéral ont fonctionné surtout en présentiel. Le distanciel est réservé à des réunions courtes ou d'échanges ponctuels sur des points politiques, qui doivent amener la fédération à prendre position ou à prendre des décisions. Le distanciel est parfois intégré aux réunions en présentiel, pour entendre des responsables, des experts.

Une petite baisse du nombre d'adhérents est constatée. Pourtant l'engagement des acteurs de terrain auprès des enseignants et des salariés des établissements reste toujours aussi important et essentiel. Il témoigne aussi de la reconnaissance de ces derniers envers notre syndicat.

La mise en place de nombreuses formations permet toujours de développer les compétences et connaissances des futurs responsables engagés dans les territoires et au niveau national, pérennisant ainsi la vitalité du Spelc.

Le nombre très élevé de réunions de vos représentants dans les différentes instances des ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), de l'Enseignement catholique, de la formation, des retraités confirme l'engagement du Spelc en tant qu'acteur responsable. Le Spelc siège également au sein de Formiris, de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP), de la Fédération nationale des associations de retraités (Fnar) et de la Confédération nationale des retraités (CNR). On ne peut que regretter le ralentissement du dialogue avec les ministères et l'avancée des réformes liés aux fréquents renouvellements des ministres.

Le fonctionnement du Spelc se caractérise également par de très nombreuses rencontres avec les présidents de syndicats adhérents (PSA), les délégués académiques, les responsables et les invités aux Estivales du Spelc. Cette année encore, elles ont été un succès et ont accueilli à Bordeaux de nombreux jeunes stagiaires.

Nous remercions chaleureusement tous les responsables, notamment ceux qui ont passé le témoin lors du congrès d'Antony, si impliqués dans le Spelc au service de nos adhérents et de nos professions (enseignants et salariés).

Annick Rage et Daniel Péault
Secrétaires généraux du Spelc

Activité du Conseil fédéral

Il s'est réuni six fois et s'est saisi de toutes les questions d'actualité politique et de celles concernant la vie interne de notre syndicat :

- suivi des personnels salariés des établissements : dénonciation de l'accord de classifications, négociation annuelle obligatoire (NAO), formation professionnelle, représentativité et recours, comité social et économique (CSE), complémentaire santé, droit à la déconnexion avec des outils sous forme de guides et d'affiches à destination des établissements, projet de formation sur les risques psycho-sociaux pour des établissements scolaires pilotes, proches aidants, ... ;
- enseignants : nombreux changements ministériels, le cadre de gestion des maîtres délégués et leur évaluation, la mise en place du nouveau parcours de formation du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei), le projet de réforme de formation initiale, attractivité du métier d'enseignant, l'autorité à l'école, prévoyance et protection sociale, les accords sur l'emploi, ... ;
- formation et Formiris ;
- suivi du travail du groupe de campagne pour les élections des très petites entreprises (TPE) 2024 ;
- travaux dans les locaux de la fédération ;
- gestion du personnel de la fédération ;
- formations internes ;
- réforme du lycée et de la voie professionnelle : création d'un groupe de travail sur la voie professionnelle ;
- syndicalisation et moyens syndicaux ;
- réforme des retraites : évolution des cotisations, du Régime additionnel de retraite de l'enseignement privé (Raep), suivi des actions menées pour le régime additionnel de retraite (Rar), ... ;
- suivi des travaux de la Confédération européenne des syndicats indépendants (Cesi) : avenir du travail jusqu'en 2050, participation à un colloque au Sénat, ... ;
- préparation du congrès 2024, avec un travail pour bâtir le rapport d'orientation 2024-2027, préparation des assemblées statutaires ;
- enseignement agricole : valorisation salariale, annualisation du temps de travail, NAO ;
- règlement général sur la protection des données (RGPD) : notamment pour la base Adel, mise en place de délégués à la protection des données (DPO) locaux ;
- finances de la fédération : prévisionnel, cotisation fédérale, règles de remboursement.
- suivi des travaux des différentes commissions fédérales, des services fédéraux et du pôle Communication.

Commission premier degré

Points essentiels de l'activité des responsables du premier degré et de la commission fédérale :

- rédaction des affiches, d'articles pour *L'ÉDUCATEUR Spelc*, la *LIRE*, ... ;
- participation à la préparation des nouvelles maquettes de publications (affiches, lettres, Éducateur Spelc...)
- suivi des réformes et des nouvelles réglementations : PPCR, concours, formation initiale, ... ;
- information régulière des membres du Conseil fédéral (CF) sur le travail de la commission et l'avancée des dossiers en cours (Commission nationale de l'Emploi (CNE), Ministère de l'Éducation nationale (MEN), Comité consultatif ministériel des maîtres de l'Enseignement privé (CCMMEP), ...) ;
- réponses aux questions des responsables de syndicats adhérents ;
- mise à jour des Lettres aux professeurs des écoles stagiaires et aux suppléants ;
- participation aux réunions des délégués académiques (DA) et des présidents de syndicats adhérents (PSA), Congrès ;
- participation au stage nouveaux militants à Bordeaux dans le cadre des *Estivales du Spelc 2024* ;
- mise à jour des documents du 1^{er} degré sur le site du Spelc ;
- mise à jour du livret des stagiaires 1^{er} degré.

Les représentants du premier degré ont participé à la Commission nationale de l'emploi (CNE1) pour :

- la gestion du mouvement de l'emploi 2024 ;
- la mise à jour des documents pour le mouvement de l'emploi 2024 ;
- l'analyse du bilan du mouvement de l'emploi 2023 et la présentation des retours des représentants Spelc dans les commissions de l'emploi ;
- la présentation des questions transmises par des responsables de syndicats adhérents ;
- l'étude des saisines.

Commission second degré

La commission s'est réunie les 3 et 4 octobre 2023 ainsi que les 17 et 18 janvier 2024. Deux réunions en visioconférence ont eu lieu en novembre 2023 et en mai 2024.

1. Activités de la commission :

- création et réunion en visioconférence du groupe de travail de la voie professionnelle ;
- alimentation de la rubrique « Je suis enseignant du 2nd degré » du site national ;
- poursuite des travaux de fusion des *Fiches pratiques du second degré* et du *Guide* et réflexions sur l'articulation des fiches et articles sur le site national ;
- publication en février 2024 du nouveau livret guide 2nd degré ;
- mise à jour des lettres spécifiques (stagiaires, délégués) ;
- enquête sur les groupes de travail (GT) des maîtres délégués ;
- articles pour *L'ÉDUCATEUR Spelc* ;
- documents d'information diffusés par la *LIRE* ;
- élaboration des affiches pour le 2nd degré ;
- aides téléphonique et télématique pour informer, mettre à disposition des documents et répondre aux questions de tous les responsables locaux ;

- participation aux réunions des PSA et des DA ;
- formations dispensées :
 - classement et reclassement des maîtres, en visioconférence,
 - mise en place de formations sur les commissions académiques de l'emploi (CAE) niveau débutant en présentiel et d'outils pour favoriser le mouvement des maîtres entre CAE,
 - mise en place de formations CAE niveau Expert en présentiel et d'outils pour favoriser le mouvement des maîtres entre CAE,
 - rédiger une saisine à destination de la CAE et de la commission nationale de l'emploi du 2nd degré (CNE2) en visioconférence.
- Élaboration de documents répertoriant les emplois dans chaque académie en vue du mouvement local et national.

2. Représentation de la fédération au MEN (ministère de l'Éducation nationale) :

- participation aux réunions concernant la réforme du lycée professionnel (LP) ;
- participation au comité sur la réforme de la formation des maîtres ;
- création d'un groupe de travail sur la réforme de la voie professionnelle ;
- préparation et suivi des dossiers des maîtres en commission nationale d'affectation (CNA) ;
- participation au conseil supérieur de l'éducation (CSE) et aux sous-commissions spécialisées des collèges et lycées.

3. Représentation de la fédération au SGEC (Secrétariat général de l'enseignement catholique) :

- participation en présentiel ou en visioconférence aux réunions de la CNE2 pour les saisines et bilan de la commission.

Commission agricole

Élections très petites entreprises (TPE) 2024

- Recherches sur les établissements agricoles concernés par les TPE, contact auprès de l'Union nationale rurale d'éducation et promotion (UNREP) et des maisons familiales et rurales (MFR), attente d'inscription sur les listes des établissements concernés par le Ministère.

Participation à :

- des réunions nationales : conseils nationaux de l'enseignement agricole jusqu'à fin 2023, commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation (CCPNI) et divers groupes de travail (qualité de vie et des conditions de travail, Égalité Homme/ Femmes) au Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) ;
- des réunions régionales au Service régional de la formation et du développement (SRFD) et au Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) ;
- participation à 2 réunions du conseil de perfectionnement de l'Institut de formation de l'Enseignement agricole privé (IFEAP) ;
- participation aux CRE dans les régions.

Travail de la commission :

- réunions mensuelles de la Commission fédérale Agro en visioconférence pour faire le point sur les actions et les publications à réaliser dans le mois ;
- participation au Congrès du Spelc à Antony en avril 2024 ;
- accueil de nouveaux participants ;
- communication : envoi mensuel de brèves et tutoriaux, rédaction d'articles dans *L'ÉDUCATEUR Spelc*, réponses à de nombreuses sollicitations (adhérents et sympathisants) ;
- veille hebdomadaire du Bulletin officiel (BO) agri ;
- travail de développement du réseau de diffusion de relais ;
- création d'un nouveau relai en Aquitaine ;
- un relai en cours d'installation dans le Grand Est ;
- visites dans les établissements ;
- négociation de protocoles d'accord préélectoral (PAP) pour les élections de comités sociaux et économiques (CSE) en local (déplacement en établissement) ;
- participation aux réunions dans les Spelc locaux lors des conseils académiques des délégués départementaux (CADD).

Salariés des établissements du réseau CNEAP :

- non signature de la nouvelle convention collective, réflexions sur la signature éventuelle au sein de la commission agricole en collaboration avec la Fédération du Spelc ;
- NAO au mois de juin 2024 ;
- participation à la rédaction de l'enquête sociale auprès des salariés de droit privé et analyse des résultats en CPPNI.

Enseignants sous contrat avec l'État :

- saisie du médiateur de l'Enseignement agricole (EA) pour 4 agents ;
- rédaction de recours administratifs pour 3 agents ;
- deux procédures engagées au tribunal administratif (TA) ;
- intervention auprès des Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pour l'application de la note de service concernant les lauréats de concours internes, le bras de fer est engagé avec le CNEAP qui refuse d'appliquer ce texte.

Commission des assemblées statutaires et des votes (Casev)

Points essentiels du travail de la CASEV :

3 réunions en présentiel à la fédération ou sur le site du congrès, 4 réunions en distanciel et de nombreux échanges téléphoniques en lien avec l'organisation du congrès.

- Organisation de la journée des Présidents des syndicats adhérents à la Maison des Évêques de France ;
- organisation matérielle du congrès de la fédération à l'Institution Saint Marie à Antony ;
- organisation des *Estivales du Spelc* à Bordeaux ;
- recherche d'un lieu pour les *Estivales 2025*.

Commission des chefs d'établissement du premier degré (CE1D)

La commission des CE1D s'est réunie trois fois. Les échanges se sont poursuivis tout au long de l'année par mail, téléphone ou visioconférence. Les membres de la commission CE1D ont partagé et débattu de nombreux sujets avec les collègues de la commission du 1^{er} degré mais aussi avec les responsables des salariés des établissements, de la retraite, du service des droits sociaux et du service juridique.

L'objectif principal de cette commission est d'accompagner et de soutenir les CE1D Spelc, particulièrement ceux qui se lancent dans cette fonction/mission pour les épauler, les représenter, les défendre et leur démontrer la nécessité d'adhérer personnellement à une organisation syndicale.

La commission est très régulièrement sollicitée par des responsables Spelc pour répondre aux questions des CE1. Pour cela, elle s'emploie à :

- faire évoluer les fiches du KIT de rentrée à destination des CE1D ;
- mobiliser des CE1D pour participer à la commission (ce qui est une réelle préoccupation actuellement) ;
- mettre à jour l'onglet Chef d'établissement du site de la fédération ;
- rédiger au moins un article dans chaque *Éducateur Spelc* ;
- suivre l'avancée de la proratisation sur salaire concernant les cotisations URSSAF au-dessus du plafond de la Sécurité sociale ;
- transmettre à la fédération les documents et informations reçues localement ;
- débattre sur des sujets de fonds et donner la position du Spelc concernant la fonction de chefs d'établissements multisites, la nouvelle convention collective des salariés des établissements privés (SEP), la formation des CE1 et des enseignants, les concours, ... ;
- échanger, réfléchir à des problématiques en lien avec la commission du 1^{er} degré, notamment pour les accords sur l'emploi, les maîtres délégués, le Pacte, ...

Le travail de la commission des CE1D s'est inscrit dans les axes du rapport d'orientation du Spelc 2021-2024, notamment celui-ci :

« La force du collectif, un sentiment d'appartenance pour les acteurs de la communauté éducative. »

Commission des Retraités

Le Spelc est un syndicat d'actifs et de retraités et les retraités sont de plus en plus nombreux, plus de 2 000.

Pour les représenter dans notre syndicat, 9 membres composent la commission des retraités qui souhaite être leur porte-parole et recueillir leur parole.

Cette année la vie de la commission a été marquée par le départ de Madame Claire Merckling qui en assurait la responsabilité depuis plus de 20 ans. Nous la remercions pour son engagement exceptionnel.

Nos travaux ont été menés à 2 niveaux :

Au Spelc, avec la commission des retraités. En 2023 et 2024, elle s'est réunie 6 fois et à chaque fois que nécessaire en visioconférence.

À la Fédération nationale des associations de retraités (FNAR) à laquelle la Fédération des Spelc adhère depuis 2000.

I – Au sein du Spelc

En 2023 et 2024, la commission des retraités s'est réunie 6 fois et à chaque fois que nécessaire en visioconférence.

Comme lors des années antérieures, les liens tissés avec les responsables fédéraux sont réguliers et constructifs.

Au cours de l'année écoulée, notre commission a consolidé sa mission d'information et de défense des retraités.

Les points forts ont été :

- l'amélioration du réseau de retraités-relais pour assurer la communication ascendante et descendante ;
- le développement du « aller-vers » en interrogeant davantage les retraités adhérents ;
- la mise en place de liens avec les PSA réunis en assemblée mais aussi par contact téléphonique ;
- l'organisation du carrefour des retraités lors de l'assemblée générale en avril 2024 avec l'intervention d'une notaire ;
- la gestion de l'abonnement au Courrier des retraités (CDR), revue publiée par la Fnar et l'URG ;
- les envois de publications, comme Au fil des jours (AFJ) publiée par La Fnar, newsletter mensuelle transmise aux retraités relais pour une diffusion aux retraités ;
- le transfert des informations données par la Fnar ;
- la rédaction de *La Lettres des retraités* une fois par trimestre et d'un article dans *L'ÉDUCATEUR Spelc* ;
- l'organisation d'un voyage culturel au Portugal ;
- le suivi de l'onglet *Je suis retraité* du site du Spelc.

II – À la Fédération nationale des associations de retraités (Fnar)

La Fédération des Spelc adhère à la Fnar depuis 2000.

Les liens avec la Fnar ont été réguliers, nombreux et indispensables. La Fnar fédère des associations de retraités du secteur privé ayant des valeurs communes.

Le Spelc n'a pas la représentativité, ni les moyens humains, ni la logistique pour défendre les droits des retraités auprès des pouvoirs publics.

Grâce à la Fnar, 60 associations, plus de 100 000 adhérents, et à la Confédération française des retraités (CFR) (1 million d'adhérents), les retraités ont des porte-parole reconnus et écoutés auprès des instances publiques. Que ce soit pour des revendications ou pour faire des suggestions, elles contribuent à l'amélioration de la situation des retraités.

Trois représentantes Spelc sont membres du conseil d'administration de la Fnar.

Voici quelques sujets que portent la Fnar et la CFR et auxquels contribue le Spelc.

a) Les réclamations :

- les pensions de retraites qui sont souvent la variable d'ajustement quand des économies sont à faire dans le pays ;
- la complémentaire santé qui coûte beaucoup plus cher aux retraités qu'aux actifs : pas de participation d'un employeur, contrat individuel sur lequel les assureurs récupèrent les efforts faits pour emporter les contrats d'entreprises, augmentation des risques avec l'âge, donc augmentation des cotisations ;
- le 1 % assurance maladie toujours prélevé sur les retraites complémentaires alors qu'il ne l'est pas sur la pension de base (Carsat ou Mutualité sociale agricole) ;
- la suppression du plafond de ressources pour percevoir la pension de réversion sur la retraite de base.

b) Les engagements

Beaucoup d'actifs devenus retraités souhaitent rester engagés dans la société.

En effet, la Fnar, parce qu'elle a un agrément du ministère de la santé et des solidarités, offre aussi la possibilité de devenir membres du Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), représentants des usagers (RU), membres de France-Assos-Santé.

C'est une représentante Spelc qui gère depuis plusieurs années le réseau des membres du CDCA pour toutes les associations membres de la Fnar ; une dizaine de retraités Spelc siègent également dans des CDCA.

D'autres retraités Spelc sont représentants des usagers dans un centre hospitalier, d'autres encore sont délégués régionaux Fnar.

c) La réflexion sur des sujets d'actualité

Les sujets à l'ordre du jour en 2023-2024 ont été : le bénévolat, le travail des seniors, l'intelligence artificielle et ses applications en santé et dans la préservation de l'autonomie, la fin de vie, la situation des EHPAD, les personnes âgées et l'accueil aux urgences...

Adhérer à la Fnar permet aussi aux retraités de bénéficier de partenariats avantageux dans divers domaines comme les séjours, les voyages, le bien être, les spectacles, le jardinage, le bricolage, la télésurveillance, ...

La Fnar a besoin du Spelc et le Spelc a besoin de la Fnar !

Commission des Salariés des établissements de la branche Enseignement privé non lucratif (EPNL)

L'année a été marquée par l'aboutissement des négociations sur les classifications et la dénonciation de l'accord de classification initialement signée par le Snec CFTC. Cette position a été suivie de négociations annuelles obligatoires (NAO) réduites à leur plus simple expression amenant à un résultat de 1% d'augmentation décidé unilatéralement par le collègue employeur.

1- Réunions des instances extérieures

Dans ce contexte complexe pour nos négociateurs, le Spelc est resté force de propositions dans les instances où il siège, montrant sa connaissance du terrain.

- Les commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation (CPPNI) mensuelles ont été houleuses du fait de la dénonciation précitée et du mécontentement des organisations professionnelles (OP). Néanmoins, un avenant concernant les astreintes a été signé ainsi qu'un avenant visant à sécuriser les retraites complémentaires.

La Fédération nationale des organismes de gestion des établissements d'Enseignement catholique (Fnogec) s'est dotée d'un nouveau président et d'un nouveau secrétaire général. Déjà en cette fin d'année scolaire, les négociations s'avèrent difficiles.

De nombreux groupes de travail (GT) et réunions intersyndicales ont été suspendus, notamment liés aux classifications.

- Observatoire du Dialogue Social : ce groupe permet d'ajouter en permanence des indicateurs aux travaux statistiques réalisés par la branche, pour une meilleure évaluation de la portée des travaux en NAO ou des négociations salariales.
- Négociations salariales :
La Fédération nationale des Spelc déplore la décision unilatérale du collègue employeur d'augmenter de seulement 1% la valeur du point EPNL. Néanmoins, elle a pris la décision de signer cet accord.

À ce jour, les négociations en CPPNI sont ajournées. Le Spelc appelle à la reprise des négociations obligatoires et non obligatoires.

- Commission paritaire nationale (CPN) Santé :

La commission santé sur la période scolaire 2023-2024 s'est réunie 6 fois en distanciel ainsi que 3 fois en présentiel pour notamment la présentation des comptes et la négociation des tarifs 2024.

Durant ces réunions, une forte augmentation des cotisations 2024 fut décidée pour maintenir un régime à l'équilibre. En conséquence, les comptes présentés en juillet concernant l'année écoulée sont positifs.

La commission a également réalisé 4 lettres pour les établissements d'enseignement privés (EEP santé), traitant des sujets suivants :

- N°25 de novembre traitant du réseau de soin,
- N°26 de janvier traitant des cotisations,
- N°27 de février traitant de la cyberattaque,
- N°28 de juillet traitant des fonds sociaux.

Pour la nouvelle période 2024-2025, malgré un retour tardif en commission dû à l'arrêt des négociations au national (première réunion de la CPN santé fin novembre 2024), une décision au vu des comptes 2024 s'oriente vers une augmentation de 5 % des cotisations 2025.

Les deux gros travaux envisagés sur cette nouvelle période sont :

- étude de l'utilisation de l'homéopathie par les salariés ainsi que son remboursement éventuel par les fonds sociaux,
 - étude sur la pénibilité au travail et notamment une proposition d'utilisation d'exosquelette pour les salariés permettant de prévenir des risques musculosquelettiques.
- CPN prévoyance : cf. rapport service des droits sociaux.
- CPN formation : cf. rapport commission formation.
- Commission EEP-Prévention :

L'action de prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS), chantier principal de la commission prévention pour cette année 2023-2024, était en passe de rentrer dans sa phase d'application au 1^{er} octobre 2024. La rupture des négociations quelques jours auparavant en aura eu temporairement raison.

Néanmoins, l'enquête menée en amont a permis de sélectionner les 20 établissements pilotes volontaires pour participer à ce projet ambitieux. Parmi ceux-là se trouvent autant des petites écoles isolées que plusieurs ensembles scolaires.

Les objectifs sont certes de faire accompagner sur 2 ans ces établissements mais aussi de réaliser, via le travail des 4 partenaires retenus (Didacthem, DGE Conseil, Syndex et Alterhego) des livrables accessibles à tous les salariés de tous les établissements nationaux (régis par la CC 3218), avec le guidage en communication incluant des vidéos. Pour toute la communication, la commission sera accompagnée par l'agence Bacon et Eggs.

Le dossier sur la charge de travail demeure à l'étude. La coûteuse et trop restrictive proposition expérimentale de l'Anact n'ayant pas convaincu, ce prestataire a été écarté.

- GT Handicap : aucune réunion
- GT Responsabilité sociétale des établissements (RSE) : aucune réunion

2- Commission fédérale des salariés des établissements

Trois réunions se sont tenues cette année en mixte, permettant ainsi un nombre plus important de participations. On note un renouvellement des mandatés volontaires pour rejoindre les Commission paritaire nationale (CPN) et groupes de travail (GT) qui se multiplient. Lors de la réunion regroupant les mandatés en commissions paritaires régionales (CPR), la difficulté persistante de réactiver ces dernières dans certaines régions a été mise en exergue.

- Publications : quatre tracts en plus de la lettre de rentrée ont été produits ; ils s'ajoutent aux productions régulières fournies pour *l'ÉDUCATEUR Spelc* et pour la *LIRE*. La commission a enrichi sa communication par des tracts ponctuels proposés aux PSA, une affiche permanente concernant les formateurs et des flyers reprenant les nouveautés de la Convention collective (CC).
- Mise en route d'un GT élections TPE : cette campagne a été menée activement par la directrice de campagne. Une équipe s'est formée pour aboutir à créer des outils nouveaux et adaptés.

3- Renouvellement élections CSE.

Le renouveau des équipes CSE bat son plein dans un contexte d'urnes séparées. L'agrégation des résultats aux élections CSE et TPE constituera la représentativité du Spelc à la table des négociations de la convention collective 3218.

4- Service apporté aux responsables et adhérents.

Les responsables de la commission des salariés des établissements de la branche EPNL ont animé le stage des *Estivales*.

Certains responsables se sont rendus dans les établissements pour éclairer les adhérents, beaucoup de questions se posent encore suite à la mise en place de la nouvelle CC.

-Aide apportée aux responsables et syndiqués : de nombreuses questions nous arrivent régulièrement. Certaines CPR, réactivées, peuvent être saisies. La CPPNI pourra à nouveau traiter des dossiers, notamment suite à un procès-verbal de non-conciliation en CPR ou en l'absence de cette dernière. En effet, certaines régions restent réfractaires à la mise en place de ces CPR.

Commission formation

LES RÉUNIONS

La commission s'est réunie quatre fois cette année ; deux fois en présentiel (mixte) et deux fois en distanciel pur.

La majorité des membres a systématiquement été présente (soit rue Vaugirard soit en visio-conférence via notre compte sécurisé kMeet).

Il y a eu quelques changements dans sa composition comme cela apparaît clairement dans les comptes rendus du conseil fédéral du Spelc.

Chacune de ces réunions a délibérément été fixée entre huit et quinze jours avant la réunion du conseil fédéral de Formiris afin de préparer les travaux inhérents à ce dernier. Un compte rendu de nos réunions a systématiquement été fait auprès du bureau fédéral du Spelc.

LES TRAVAUX

Nous avons organisé les élections Formiris en créant un réseau d'adhérents Spelc et en les formant via Formep. L'objectif étant double et politique :

1. Créer une synergie avec nos représentants au sein de Formiris et harmoniser nos actions sur tout le territoire français.
2. Préparer les élections Formiris et améliorer nos résultats.

Ces deux objectifs ont été atteints. Le Spelc est le syndicat qui compte aujourd'hui le plus de membres dans les conseils d'administration et les bureaux des associations territoriales (AT) de Formiris. Un rapide test a aussi démontré que le niveau de connaissance de nos représentants concernant Formiris s'était notablement amélioré. Il reste toutefois du chemin à parcourir.

Nous avons préparé notre action au sein de Formiris face à la baisse des financements publics. Cette concertation nous a permis d'orienter fortement la politique économique de Formiris dans cette période de crise en faveur des enseignants.

Nous avons mis en place des « visios » de veille et d'informations auprès de notre nouveau réseau pour répondre aux représentants Spelc qui siègent aux AT de Formiris, connaître leurs difficultés locales et les informer des enjeux à venir.

Nous avons participé avec la commission second degré à la rédaction des fiches pratiques du site internet de la fédération sur la formation initiale (FI) comme sur la formation continue (FC).

En dernier lieu, à la demande du SGEC, nous avons rédigé la proposition du Spelc sur les enjeux stratégiques de la formation dans l'enseignement catholique pour les six années à venir. Ce travail a fait l'objet de commentaires élogieux de la part des acteurs de l'Enseignement catholique et nos propositions sur les orientations affectant le caractère propre et la formation professionnelle ont été particulièrement retenues.

Enfin, nous avons largement participé à l'élaboration des politiques de formation des personnels salariés des établissements privés (SEP), et à leurs financements, au sein de la Commission paritaire nationale (CPN) et de sa section paritaire nationale (SPN) (contrôle de gestion).

L'AVENIR

Nous prévoyons de renforcer nos réunions d'information en visio-conférence car elles sont appréciées de nos adhérents (élus à Formiris ou PSA) et permettent de faire gagner du temps de travail à tous.

Commission retraite

1- Vie interne de la Fédération des Spelc

La commission s'est réunie trois fois en présentiel au cours de l'année.

Elle gère deux réseaux de communication :

- un réseau « CLASSEUR retraite » pour tous les collègues qui font des évaluations retraite et qui peuvent utiliser le classeur de calcul ;
- un réseau « INFOS retraite » pour les collègues qui souhaitent recevoir les informations relatives à la retraite.

Les personnes qui souhaitent recevoir des informations doivent en faire la demande auprès de leur président de syndicat adhérent qui transmettra aux responsables de la commission.

- Guide retraite & site de la Fédération des Spelc

Le site de la fédération a été actualisé suite à la réforme des retraites de 2023. Deux niveaux de lecture sont possibles :

- un niveau "tout public" qui donne l'essentiel des informations ;
- un niveau "Responsable" qui donne des informations plus approfondies et plus techniques.

Des outils sont à la disposition des responsables ou des adhérents :

- Un guide retraite actualisé en juillet 2024 ;
- une fiche « étude de retraite » ;
- une fiche pratique expliquant les démarches à accomplir par les adhérents pour accéder aux relevés détaillés permettant l'étude de leur future retraite ;
- un classeur de calcul (des améliorations et/ou correctifs sont apportés dès que nécessaire) ;
- des modèles de lettres mis sur le site.

- Des informations

La commission retraite a le souci de donner des informations régulières, rapides et précises, elle propose :

- l'envoi régulier des informations, des textes officiels, des articles et prises de position en lien avec la retraite,
- les publications dans *L'ÉDUCATEUR Spelc* ou la *LIRE*,
- l'envoi d'informations ponctuelles aux membres des réseaux retraite de la Fédération.

- Des formations

La commission retraite a organisé trois stages :

- un stage « initiation » : présentation du fonctionnement général de notre système de retraite et découverte de la feuille de calcul en novembre 2023,
- deux stages « approfondissement » : questions complexes sur les retraites et utilisation de la feuille de calcul en février et mars 2024.

- Dans les départements ou les régions

La commission retraite a assuré un service d'aide aux évaluations pour tous les départements ou régions où aucun responsable retraite n'est pour le moment formé aux études de retraite et qui en ont fait la demande.

2- Vie externe de la Fédération

- Régime additionnel de retraite (Rar) et régime temporaire de retraite de l'enseignement privé (Retrep)

Le Spelc a des contacts permanents avec le responsable du service Enseignement Privé du Retrep et le responsable chargé de clientèle retraite à Malakoff Humanis. Le Spelc est intervenu pour débloquer des situations.

- Malakoff Humanis

Suite à la dissolution de l'Union nationale pour le recouvrement des cotisations retraites de l'Enseignement privé (URCREP), Malakoff Humanis (en lien avec l'Agirc-Arrco) avait créé un observatoire pour évoquer notamment les questions sociales. Ces rencontres devaient permettre de prendre contact avec différents organismes de retraite complémentaires (Agirc-Arrco, Ircantec...) pour traiter les dossiers. Mais l'Agirc-Arrco a décidé de supprimer cette rencontre. Nous en ignorons la raison objective.

- Ministère

Le Spelc maintient ses propositions pour sauvegarder le régime additionnel de retraite. Les réserves devaient être épuisées en 2025 si le financement n'était pas assuré. Le ministère a reçu les organisations syndicales le 6 avril 2024 pour trouver des solutions pérennes. Toutes les propositions des organisations syndicales ont été rejetées. Le ministère, dans l'urgence de la situation, a proposé, voir imposé, l'augmentation des cotisations salariales et patronales. Cette augmentation n'équilibre le système qu'à courte échéance.

Grâce aux demandes répétées du Spelc depuis 2019, le ministère a promis en juillet 2024 un groupe de travail pour pérenniser le régime additionnel et étudier nos propositions.

Commission structures

Sur l'année 2023/2024, la commission structures a été sollicitée par le conseil fédéral du 19 septembre 2023 pour étudier la révision de l'article 3.1.1 du règlement intérieur de la Fédération des Spelc. Cet article concerne la possibilité pour les commissions et services d'avoir à leur tête deux coresponsables. Le conseil fédéral du 14 novembre 2023 a adopté la modification proposée par la commission structures stipulant notamment que chaque commission ou service peut être piloté par deux coresponsables, dont l'un d'entre eux est obligatoirement un conseiller fédéral.

Pôle communication

Communication interne

- Gestion de l'édition et de l'expédition des publications fédérales selon le calendrier prévu, en format papier et numérique. Gestion du fichier de commandes de *L'ÉDUCATEUR Spelc*.
 - *L'ÉDUCATEUR Spelc* (70 780 exemplaires pour 6 parutions + 49 000 versions numériques) et son hors-série (GPS) (93 827 exemplaires).
 - 6 Lettres de rentrée (13 669 exemplaires).
 - 3 Lettres annuelles des retraités (3 144 exemplaires).
 - 4 tracts annuels des salariés (10 556 exemplaires).
 - Tract annuel des délégués et suppléants 2D (1 757 exemplaires).
 - Affiches fédérales annuelles 1D et 2D (9 660 exemplaires pour 5 parutions).
 - Affiche de rentrée (2 993 exemplaires).
 - Affiche CSE (1 882 exemplaires).
 - Affiche formateurs (235 exemplaires).

- Nouveauté : l’affiche agro.
 - Deux agendas : agenda des responsables (1 490 exemplaires) et agenda des adhérents (2 850 exemplaires).
 - Livret Spelc séparé (1 400 exemplaires).
- Site internet fédéral
 - Alimentation de tous les onglets du site avec les informations transmises par les responsables de commissions.
 - Gestion des mises à jour des guides et des fiches pratiques accessibles dans l’espace responsables.
 - Mise à jour et gestion quotidienne du site.
 - Réalisation d’un bilan de fréquentation, actualisé 2 fois au cours de l’année.
- Sites internet locaux
 - Accompagnement des 32 webmestres locaux pour le déploiement des 20 sites locaux.
 - Outil d’analyse de fréquentation des sites locaux.
- Gestion de la messagerie Spelc
- Gestion du logiciel Adel
 - Évolutions techniques : mise en conformité avec le règlement général de protection des données (RGPD), import automatisé des questionnaires Adel.
- Gestion de la gestion électronique des documents (Ged)
- Gestion de la boutique en ligne : nouveaux produits, facturation et envoi, renouvellement du stock et inventaire.
- Gestion des partenariats pour les insertions publicitaires dans les publications Spelc, sur le site internet, et pour des webinaires proposés aux PSA et adhérents.
- Relecture de toutes les publications fédérales gérées par le Pôle communication.
- Formations internes
 - Adel, newsletters et messages TIC.
 - Aide à la rédaction d’articles pour nos publications.
 - Écrire et illustrer un article pour les réseaux sociaux.
 - Utilisation optimisée du site national du Spelc.

Communication externe

- Gestion des newsletters fédérales
 - Réalisation de la Lettre d'information aux responsables (*LIRe* - 35 parutions), envoyée à 636 abonnés hebdomadaires.
 - Réalisation de l’Alerte infos (35 parutions), envoyée à 6 068 abonnés hebdomadaires en moyenne.
 - Gestion des statistiques de consultation des différents articles des newsletters.
- Gestion de la mise en ligne des publications agricoles et de leur envoi à la liste de diffusion (Brèves et tutos).

- Mise en ligne régulière d'articles d'actualité sur le site de la fédération et les réseaux sociaux Facebook, X et LinkedIn.
- Gestion des listes de diffusion du dispositif d'information syndicale ministériel TIC-OS à destination des 150 000 agents et envoi de 4 messages.
- Participation aux réunions de l'Observatoire des pratiques de presse lycéennes et collégiennes.

Service juridique

Cette année a été marquée par de nouveaux succès, qui démontrent l'efficacité du service juridique.

Le Spelc a notamment obtenu la modification du Code de l'éducation en son article R914-58 qui reconnaît désormais l'équité de traitement entre les maîtres délégués de l'enseignement privé sous contrat et les maîtres contractuels du public. Cette victoire a fait évoluer de manière significative le statut des maîtres suppléants et a conduit au décret n° 2023-733 du 8 août 2023 relatif aux maîtres de l'Enseignement privé.

Le service juridique est également à l'origine de la reconnaissance de l'éligibilité au CSE des AESH, reconnaissant ainsi de fait leur appartenance à la communauté éducative.

Il a œuvré également à stabiliser une période transitoire jusqu'en 2028 permettant de continuer de prendre en compte les votes des enseignants de droit public pour la mesure de l'audience de représentativité.

Les signalements contre les adhérents enseignants continuent. Ils proviennent soit du chef d'établissement, soit des élèves, soit de leurs parents et sont la plupart du temps liés à du soi-disant harcèlement sexuel ou à des faits de violence. Les faits sont rarement vérifiés, malgré une lettre ouverte adressée au ministère. Le service juridique a donc accompagné dans tous les cas les adhérents concernés dans des actions judiciaires, la plupart du temps avec succès.

Suite au dernier congrès, le service juridique s'est étoffé et réorganisé. Les présidents des syndicats adhérents et leur équipe ont ainsi pu continuer à bénéficier de la même qualité de service.

Enfin, le service juridique a poursuivi le développement, sur l'onglet service juridique du site spelc.fr, de deux espaces :

- comité social et économique (CSE) dans lequel chacun trouvera des informations précieuses pour la préparation des élections CSE, les règles de fonctionnement de ce dernier et la jurisprudence ;
- fiches pratiques dont les premiers thèmes sont les recours administratifs et l'atteinte aux personnes. Elles sont accompagnées de modèles de courrier.

Service des droits sociaux

Les travaux réalisés dans le domaine des droits sociaux

- veille des parutions de textes législatifs et des circulaires rectorales,
- rédaction des pages dédiées du guide pratique Spelc (GPS) et du Livret Spelc des responsables,
- élaboration d'articles pour *L'ÉDUCATEUR Spelc*,
- réponses aux sollicitations des responsables locaux.

L'implication du service dans le domaine de la prévoyance

- Représentation du Spelc au niveau des régimes de prévoyance de l'Enseignement privé :

12 à 14 réunions par an pour chacune des commissions.

- Commissions Paritaires Nationales De Prévoyance (CPNP) des personnels cadres et non cadres rémunérés par les établissements : le Spelc en assure la vice-présidence ;
- Commission Nationale de Suivi du régime de Prévoyance (CNSP) des personnels enseignants et de documentation rémunérés par l'État du 28 juin 2012.

Dans ces deux commissions, nous assurons le suivi des accords, proposons des améliorations de garanties pour les salariés et les enseignants, déterminons les taux de cotisation, veillons à l'harmonisation des prestations entre les différents assureurs ; pour ces deux régimes, nous validons les comptes afin d'assurer le maintien de l'équilibre financier des régimes pour en assurer la pérennité.

L'implication du service dans le domaine du fonds social

- Représentation du Spelc à la commission sociale d'EEP solidarité : 10 réunions par an.
Le Spelc y siège et veille à l'attribution d'aides ponctuelles : étude des dossiers de demandes et détermination des sommes allouées.
- Représentation du Spelc au comité paritaire d'Uniprévoyance et à sa commission Sociale : 6 à 8 réunions par an.
Le Spelc siège au comité paritaire et veille à l'attribution d'aides ponctuelles pour la commission sociale : étude des dossiers de demandes et détermination des sommes allouées.

Syndicalisation

Après étude des besoins exprimés par les responsables locaux, cette aide a bénéficié à 9 syndicats adhérents pour un total de 26 demandes.

Ces demandes ont principalement concerné des visites ou des permanences dans des établissements du 1^{er} degré, du 2nd degré et des participations à des stages fédéraux ou en région.

Comme à l'accoutumé ces aides ont toutes concerné des frais d'hébergement, de restauration et de transport.

Conclusion

L'année 2023-2024 a été marquée par le 78e congrès de notre fédération qui s'est déroulé à Anthony du mardi 16 au jeudi 18 avril 2024. À cette occasion la présidence, le secrétariat général, le bureau et le conseil fédéral ont été renouvelés. Nous remercions l'équipe précédente qui a œuvré utilement pour faire du Spelc un syndicat solide et efficace.

La fédération a mené un combat sans précédent pour conserver la représentativité du Spelc face aux attaques des organisations syndicales non représentatives devant la Cour administrative d'appel, le Conseil d'État, puis le Conseil constitutionnel. Le Spelc est sorti vainqueur de ces multiples procédures, ce qui a permis de faire valoir rétroactivement notre représentativité auprès de l'AGFPN.

Le Spelc a été au cœur de l'action sur tous les fronts puisqu'il a fait progresser de manière significative le statut :

- des maîtres suppléants de l'Enseignement privé sous contrat (maîtres délégués) en faisant inscrire dans l'article R.914-58 du Code de l'éducation, la reconnaissance du principe de parité avec leurs homologues du public (maîtres contractuels),
- des AESH en faisant reconnaître leur éligibilité aux élections CSE de leur établissement.

Chaque commission, chaque service, ainsi que le pôle communication, ont contribué avec professionnalisme et efficacité, comme en témoigne la lecture de ces pages, à faire du Spelc la seule organisation syndicale spécialiste de l'Enseignement privé sous contrat relevant des ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Le Spelc est le syndicat indispensable et incontournable pour tous les personnels, agents de droit public ou de droit privé, qu'ils soient en activité ou à la retraite.

Jean-Louis Stalder
Président